



DECLARATION DE POLITIQUE SOCIALE 2018-2024

Introduction

A la suite des élections communales du 14 octobre 2018, un nouveau Conseil de l'Action Sociale a été installé en date du 03 janvier 2019. Le Conseil de l'Action Sociale est composé de 5 conseillers « Arlon 2030 », de 2 conseillers « MRMC », dont le Président, de 3 conseillers « Ecolo+ » et d'une conseillère « Pour Vous ».

Cette nouvelle équipe souhaite, d'une part, poursuivre l'action menée durant les précédentes législatures, et, d'autre part, développer de nouveaux services et actions pour répondre à l'objectif premier du CPAS : « **Permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine** ». Cette ambition sera menée en priorité à travers 3 grands pôles : le service social du CPAS, les services d'aide aux aînés, et enfin le service d'accueil collectif et d'hébergement de jeunes placés suite à des difficultés familiales.

Le Conseil de l'Action Sociale souhaite également poursuivre une politique de transition écologique qui soit pensée de manière transversale dans l'ensemble des actions et projets développés.

La présente Déclaration de Politique Sociale expose la vision stratégique du Conseil de l'Action Sociale pour les 6 prochaines années.

Les axes et priorités d'actions développés dans la présente Déclaration de Politique Sociale seront ensuite déclinés en détail au travers du Plan Stratégique Transversal, par projets opérationnels et actions concrètes.

Service social

PERMETTRE À CHACUN DE MENER UNE VIE CONFORME À LA DIGNITÉ HUMAINE

Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine.

La mission première du Centre Public d'Action Sociale vise, au travers d'une politique d'aide et de soutien adaptée à la diversité des demandes enregistrées, de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. La notion de « dignité humaine » a évolué avec le temps mais dans la société belge actuelle cela implique au moins qu'une personne puisse se nourrir, se vêtir, se loger, assurer son hygiène et avoir accès aux soins de santé.

PRIORITE A UNE INSERTION DURABLE

Travailler n'est pas seulement un moyen pour se nourrir et répondre aux besoins de sa famille ; c'est aussi une façon de trouver sa place dans la société. L'absence de travail ne se limite pas aux restrictions financières ; c'est aussi une cause essentielle de l'exclusion dans toutes ses dimensions psychologiques, sociales, économiques.

Le C.P.A.S. fait le choix d'une politique volontariste d'action sociale. Il n'est pas qu'un distributeur d'aide sociale. Il doit mobiliser les potentialités des ayants droit pour les sortir de la spirale de l'assistance.

L'insertion sociale et professionnelle est un levier d'action important pour permettre aux bénéficiaires de retrouver leur autonomie, leur estime de soi et de développer un projet de vie porteur de sens.

Le CPAS souhaite poursuivre et renforcer une politique dynamique en matière d'insertion socioprofessionnelle, tout en respectant le projet des personnes.

La mise au travail d'un bénéficiaire via la mesure article 60 doit rester un vrai tremplin vers l'emploi et non pas un simple ascenseur vers le chômage. Le passage d'une personne en article 60 doit être suffisamment formateur et porteur de réelles perspectives d'emploi.

D'autre part, dans le cadre de la lutte contre l'exclusion et la pauvreté, le CPAS a décidé d'innover dans les pratiques de solidarité et d'insertion avec la création de différents ateliers dont l'objectif est de permettre aux personnes les plus fragilisées de notre société de créer du lien social, de rompre leur isolement social, de promouvoir la reconnaissance sociale, d'améliorer le bien-être et la qualité de la vie. Ces ateliers (jardin social, cuisine du monde, ...) seront maintenus, développés et diversifiés.

PRIORITÉ AUX MOINS DE 25 ANS

Dans la loi du 26 mai 2002 sur le droit à l'intégration sociale, une attention particulière est consacrée aux jeunes de moins de 25 ans. Le CPAS souhaite renforcer encore l'accompagnement et le suivi de ce public, car il représente proportionnellement un groupe important parmi les bénéficiaires et qu'il est injustifiable d'un point de vue social que les personnes soient déjà exclues de la société à un âge précoce.

Les travailleurs sociaux sont confrontés régulièrement à un public en perte de repères, en manque de maturité, confiné dans le non-travail. Les problématiques rencontrées avec le public jeune sont récurrentes : rupture familiale, scolaire, assuétudes, difficultés de gestion, ... Il s'agit de construire avec ce public spécifique des projets en adéquation avec leurs souhaits, leurs potentialités et leurs compétences et de développer des outils et des stratégies visant à aboutir à l'autonomie de chacun d'entre eux.

SOUTIEN AUX ÉTUDIANTS

Minerval, kot, syllabus... lorsqu'un jeune décide d'entamer des études supérieures, il doit faire face à de nombreuses dépenses.

Si certain(e)s ont la chance de vivre chez leurs parents ou dans un kot financé par ceux-ci, d'autres par contre sont contraints de quitter le nid familial pour diverses raisons et ont des difficultés pour joindre les deux bouts. Pour d'autres encore, les parents n'ont pas de revenus suffisants pour payer les études.

D'autre part, il ne faut pas perdre de vue que dans notre commune, les étudiants sont victimes d'une certaine discrimination géographique, vu que très souvent, ils doivent se déplacer pour pouvoir suivre des études supérieures ou universitaires.

Le CPAS doit poursuivre et renforcer le soutien et l'accompagnement de jeunes tout au long de leurs études. L'accès à une formation est un enjeu majeur. Il est indéniable qu'un diplôme d'études supérieures permet d'augmenter sensiblement les chances d'insertion professionnelle, et d'insertion **DURABLE**.

AMELIORER L'ACCUEIL ET LA COMMUNICATION

S'adresser à un CPAS reste une démarche difficile pour de nombreuses personnes. Les préjugés, la difficulté de reconnaître que la situation vécue est complexe et qu'une aide est nécessaire, la peur de ce que vont penser les autres, la crainte d'être catalogué comme un « client du CPAS » ou encore l'angoisse d'être rejeté ou mal compris sont autant de freins bien connus.

Au final, trop de personnes qui ont droit à une aide sociale n'y recourent pas.

C'est pourquoi l'accueil d'un demandeur qui frappe à la porte du CPAS pour obtenir de l'aide est crucial. En tant qu'organisme public, le CPAS est le dernier intervenant dans la lutte contre la pauvreté. Dès lors, il est très important de s'assurer que la personne qui s'adresse pour la première fois au CPAS soit accueillie de telle manière qu'elle soit prête à revenir si d'autres problèmes se présentaient. Travail sur rendez-vous, amélioration de la discrétion, du confort des lieux d'accueil sont des perspectives.

D'autre part, il faut améliorer l'image du CPAS auprès de l'opinion publique, développer des supports de communication permettant de renforcer l'image du CPAS, améliorer l'information et la communication envers nos publics et partenaires, donner la parole aux usagers, aux citoyens, développer la page Facebook en tant que vitrine des activités et services du CPAS.

CONSOLIDER ET ÉTENDRE LES RÉSEAUX ET PARTENARIATS, AINSI QUE LES SYNERGIES AVEC LA VILLE

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ne peut être menée seul. Le défi est trop grand même pour un CPAS comme celui d'Arlon. Il faut consolider et étendre les réseaux et partenariats par la mise en place d'une véritable coordination de l'action sociale avec la commune, le monde associatif et citoyen dans le but de conjuguer nos expériences et ressources pour mieux lutter contre la précarité et l'exclusion. Le CPAS doit être à la fois un acteur de terrain et le moteur de cette dynamique de réseau.

Il faut améliorer la collaboration et les synergies avec la Ville sur des thématiques comme l'accès à un logement décent pour les personnes précarisées, le sans-abrisme. La lutte contre les marchands de sommeil et la précarité énergétique seront une priorité.

Un rapprochement doit s'opérer avec Nos Logis, les Habitations sud-Luxembourg, Logesud, l'abri de nuit, Espas, le Plan de cohésion Sociale, les Resto du cœur, le Guichet de l'Energie, ...

AIDE SOCIALE

Si aujourd'hui l'action sociale est privilégiée, il n'en reste pas moins vrai que l'aide sociale est nécessaire pour couvrir les besoins de base des personnes en difficulté. Les aides sociales doivent être optimisées.

Le CPAS, à travers un projet d'épicerie sociale, souhaite renforcer la distribution de l'aide alimentaire, dans un partenariat élargi avec le secteur associatif et citoyen, les grandes et moyennes surfaces, les boulangeries, les magasins de proximité, les maraîchers, les fermiers...

De même, le CPAS souhaite améliorer l'accès aux soins de santé et éviter le report des soins dans les populations financièrement fragiles.

CONCLUSION

Le CPAS doit être un acteur incontournable de la vie sociale de la commune avec comme objectif principal l'accompagnement des personnes précarisées socialement, accompagnement alliant soutien, aide et solutions d'avenir durables.

Plus que jamais, le CPAS devra faire preuve de créativité et d'innovation, mettre en place des politiques sociales novatrices, évoluer en lien avec la société et se réinventer en permanence, afin d'être acteur de cohésion sociale.

Services d'aide aux Aînés

Conscient de la problématique du vieillissement de la population, le CPAS d'Arlon souhaite développer une attention toute particulière à nos aînés et cela au travers de deux grands axes complémentaires : l'aide au maintien à domicile et l'accueil des aînés

L'AIDE AU MAINTIEN À DOMICILE

L'environnement familial est un confort pour nos aînés. L'attachement à un quartier, à des commerçants, à des voisins, ou tout simplement à des visages connus est généralement source de bien-être et de stabilité émotionnelle. Il est donc absolument indispensable de proposer des solutions qui permettent d'envisager le maintien à domicile.

Le CPAS d'Arlon souhaite s'investir pleinement dans le développement, en interne ou via des collaborations, de nombreux services permettant à nos aînés de vivre à domicile. A titre d'exemples, le CPAS souhaite notamment :

- Soutenir et développer le service de repas à domicile, notamment au travers d'un projet de contacts journaliers via SMS avec les proches qui le souhaiteraient ;
- Lutte contre la solitude des aînés en partenariat avec le monde associatif ;
- Avoir une attention particulière, dans les projets immobiliers, à prévoir des logements PMR (en collaboration avec le service urbanisme de la Ville) ;
- Développer un service de d'aide et de brico-dépannage ;

L'ACCUEIL DES AÎNÉS

Si le maintien à domicile est une solution souhaitable dans l'idéal, en réalité ce n'est pas toujours possible. Même si elle reçoit une aide médicale et technique à domicile, la personne âgée dépendante peut se sentir seule et isolée. Le CPAS d'Arlon souhaite dès lors développer une multitude de services d'accueil diversifiés pour pouvoir répondre au mieux à la situation spécifique de chacun de nos aînés.

A l'heure actuelle, la Résidence de la Knippchen propose 50 lits MRS, 47 lits MR et 5 lits de court-séjour, mais également un centre d'accueil de jour de 10 places et 10 appartements de résidence-services.

Si les lits MR-MRS, ainsi que les appartements de résidence-services sont des formes d'accueil qu'on qualifie de « long séjour », le centre d'accueil de jour et les lits de court-séjour permettent un accueil temporaire et **participent au maintien à domicile**.

Le CPAS d'Arlon souhaite augmenter la capacité d'accueil, mais aussi continuer à diversifier cet accueil au travers des projets suivants :

- Requalification de 5 places du centre d'accueil de jour, en places en centre de soins de jour ;
- Réalisation d'une unité pour personnes désorientées ;
- Augmentation de la capacité d'accueil par la demande d'un agrément supplémentaire, afin de porter la capacité d'accueil aux alentours des 140 lits et de permettre notamment l'accueil de couples ;

Par ailleurs, le CPAS souhaite revoir la gestion de la liste d'attente de la Résidence de la Knippchen, afin de pouvoir répondre de manière plus rapide aux urgences médico-sociales.

PROJET DE VIE DE LA RÉSIDENCE DE LA KNIPPCHEN

La mise en institution est souvent synonyme d'une perte de l'autonomie et de l'indépendance. Elle peut être vécue comme une transition brutale et entraîner différentes formes de mal-être.

A travers son projet de vie, la Résidence de la Knippchen souhaite développer le maintien de l'autonomie et de l'indépendance de la personne âgée via différents espaces et projets : épicerie, salon de coiffure, espace lecture, salle informatique, salle d'activités physiques, espace polycultes, mais aussi activités théâtre, cinéma, excursions, ...

La Résidence de la Knippchen insiste également sur le maintien du lien familial au quotidien, mais également lors de manifestations festives. Anniversaire, souper fromages, barbecue des familles, qui sont autant de moments où le résident peut être acteur en invitant ses proches.

Enfin, le CPAS souhaite que la Résidence de la Knippchen reste pionnière en matière de nutrition, comme elle le fût déjà grâce à son projet Fingerfood, qui permet aux aînés ayant des difficultés motrices de réapprendre à s'alimenter de manière autonome.

Pour le futur, mettre l'accent sur l'alimentation durable, le projet wallon nutrition santé, sont deux challenges que nous souhaitons relever.

En conclusion, le CPAS souhaite poursuivre et développer des projets pour nos aînés qui permettent de faire de la Résidence de la Knippchen un lieu de vie et d'épanouissement des aînés, ouvert sur le monde extérieur.

Service d'accueil collectif et d'hébergement de jeunes placés suite à des difficultés familiales

En Fédération Wallonie-Bruxelles, les enfants, les jeunes et leur famille ont droit à la prévention, à l'aide et à la protection spécialisées organisées dans le cadre du décret du 18 janvier 2018. Elles tendent à permettre à l'enfant ou au jeune de se développer dans des conditions d'égalité des chances en vue de son accession **à une vie conforme à la dignité humaine**.

Le décret met en avant l'intérêt supérieur de l'enfant ou du jeune et le respect des droits et libertés qui lui sont reconnus. Parmi ces droits et libertés, figurent ceux qui sont énoncés dans la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, qui reprend notamment :

Article 9 : Les enfants ne peuvent pas être séparés de leurs parents, à moins que ce soit pour leur bien. Les enfants dont les parents sont séparés doivent garder le contact avec leurs deux parents, sauf si ceci est néfaste pour l'enfant.

La maison d'enfants « Le Pré en Bulles » du CPAS d'Arlon a comme mission d'organiser momentanément l'accueil collectif et l'éducation de 17 enfants qui nécessitent une aide à l'extérieur de leur famille. Elle a aussi la mission de soutenir les parents dans l'accompagnement de leurs enfants dans leur projet de vie, avec comme point d'orgue la réintégration de l'enfant dans son milieu de vie dès que cela est possible.

L'équipe du Pré en Bulles, tient à être à l'écoute des enfants et à les aider dans leur évolution personnelle, et non seulement à répondre à leurs besoins primaires, mais aussi à les guider vers l'autonomie. Pour y arriver, elle établit avec le jeune un projet individualisé visant à l'informer de ses droits et devoirs, à être à son écoute, à créer des ponts avec sa famille et avec ses projets futurs.

Le CPAS souhaite permettre à l'enfant de grandir, hors de tout stéréotype et stigmatisation en activant tous les liens sociaux (école, sports, amis, familles, etc.) nécessaires à sa bonne évolution. Les objectifs sont de le sensibiliser au maximum par le biais d'activités (argent, réseaux sociaux, vie amoureuse, environnement, etc.) afin de le préparer à sa vie de citoyen responsable et autonome.

En collaboration avec le Service de Protection de la Jeunesse et le Service d'Aide à la Jeunesse, le CPAS souhaite analyser les besoins pouvant déboucher sur une augmentation raisonnable de la capacité d'accueil de l'établissement, tout en préservant une structure chaleureuse, à taille humaine.

Le CPAS souhaite restaurer l'image parentale et envisage de développer un espace d'accueil pour les parents et enfants. Ceci dans le but de placer les parents en situation favorable pour jouer pleinement leur rôle et développer une relation d'échanges avec leur enfant en dehors du regard des autres.

Si une réintégration en famille n'est pas souhaitée, l'équipe éducative accompagne le jeune dans une mise en autonomie progressive. Le CPAS réfléchit à la construction d'appartements, de kots à proximité du site du Pré en Bulles, afin de faciliter et d'améliorer cette mise en autonomie.

Sur le chemin de la transition écologique

Les différents rapports du GIEC ne laissent aucun doute sur la nécessité fondamentale d'une transition écologique menée non seulement par les citoyens, mais également par la société dans son ensemble. En tant que pouvoir local proche du citoyen, le CPAS souhaite s'investir pleinement dans cet enjeu primordial.

Depuis des années, le CPAS a développé de nombreuses actions en la matière, tout d'abord dans la rénovation et l'isolation de ses bâtiments, le renouvellement de l'ensemble des chaudières, le remplacement des châssis, mais également à travers divers projets : création d'un jardin social bio, participation à plusieurs appels à projets BIODIBAP favorisant la biodiversité dans les bâtiments publics, sensibilisation aux économies d'énergie auprès des bénéficiaires du CPAS, distribution de vélos afin de favoriser la mobilité douce, etc.

Aujourd'hui, le CPAS souhaite s'engager non plus au travers de quelques projets ou actions, mais faire de la transition écologique un objectif majeur et transversal intégré dans chaque service, chaque projet à développer : réflexion sur des modes de production de chaleur durable, panneaux solaires, gestion des déchets, alimentation locale et durable, attention sur les modes de déplacement, ... Une réflexion approfondie au sein de chaque service sera effectuée, une étude systématique lors de chaque nouvelle action sera mise en place.